

*Projet présenté par les députés :*

*Philippe Meyer, Murat-Julian Alder,*

*Date de dépôt : 15 avril 2024*

## **Projet de loi**

**modifiant la loi sur les manifestations sur le domaine public (LMDPu) (F 3 10) (Pour que les manifestations n'entravent pas les principaux axes de circulation et ne péjorent pas les commerçants)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Modifications**

La loi sur les manifestations sur le domaine public, du 1<sup>er</sup> novembre 2008, est modifiée comme suit :

### **Art. 5 Délivrance, conditions et refus de l'autorisation (alinéa 7, nouveau)**

<sup>7</sup> Dans tous les cas, les manifestations à caractère politique au sens de l'article 2, lettre d, de la loi concernant la facturation des frais de sécurité lors de manifestations, du 14 octobre 2016, sont interdites dans les secteurs suivants :

- a) sur tout axe de tramway au sens de l'article 4, alinéa 1, lettre b de la loi sur le réseau des transports publics, du 17 mars 1988 ;
- b) dans l'ensemble du périmètre du "U lacustre" au sens de l'article 4, alinéa 1, lettre f de la loi sur le réseau des transports publics, du 17 mars 1988.

### **Art. 2 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis plusieurs mois, pas une semaine ne se passe sans que des manifestations perturbe la circulation à Genève<sup>1</sup>. Les itinéraires empruntés par les cortèges figurent parmi les axes de circulation les plus stratégiques pour se déplacer dans le canton.

Ces cortèges politiques qui ont principalement lieu le samedi mettent à mal le droit de circuler et l'obligation de garantir un accès aux commerces du centre-ville. La liberté économique est ainsi bafouée.

Les commerçants constatent ainsi une diminution qui peut aller jusqu'à 40% de leur chiffre d'affaires les jours où le centre-ville est bloqué. La faïtière des commerçants s'en est d'ailleurs fait l'écho sur une chaîne de service public<sup>2</sup>. Les restaurateurs et les hôteliers sont également péjorés. Résultats : la clientèle se lasse de ne plus pouvoir accéder au centre-ville, que ce soit en transport individuel ou en transport public, et se réoriente vers les commerces et les restaurants de la périphérie, voire de la France voisine.

Cela va à l'encontre de plusieurs politiques votées par les Genevois :

1. Un centre-ville plus vivant et animé, où prospèrent les entreprises locales (petits commerces, restauration, activités de loisirs) ;
2. Un développement des transports publics plus fiables et rapides (le tram est efficace, pour autant que ses voies ne soient pas entravées) ;
3. La liberté de pouvoir se déplacer d'une rive à l'autre du lac sans entraves, tel que consacré par la *loi sur une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)*.

En outre, le réseau tram forme le maillon central de l'offre en transport public des Transports publics genevois (TPG). Ce sont les véhicules qui ont la capacité d'emport passagers la plus importante et qui sont les plus efficaces en termes de km/passagers. La politique de la mobilité genevoise met la priorité sur l'accès en transports publics au centre-ville. Le tram joue un rôle primordial dans cette politique. Perturber son fonctionnement – conséquence

---

<sup>1</sup> Exemple 1 : <https://www.letemps.ch/suisse/geneve/la-ville-de-geneve-hausse-le-ton-face-aux-manifestations-qui-paralysent-son-centre-ville>

Exemple 2 : <https://www.tdg.ch/geneve-circulation-perturbee-en-ville-le-23-mars-495121450858>

<sup>2</sup> Vu sur : <https://www.lemanbleu.ch/fr/Emissions/301019-Le-Journal.html>

directe des manifestations politiques se déroulant sur ses axes – met à mal cette politique. La conséquence directe peut se manifester de deux manières :

1. Les transports publics n'étant plus fiables, on prend sa voiture.
2. Le centre-ville étant inatteignable, on se rend donc en périphérie, où l'accès en transports publics n'est souvent pas assuré et donc on utilise la voiture pour ses déplacements.

Les perturbations engendrées par des manifestations politiques dans le périmètre du U-Lacustre provoquent d'importantes perturbations du trafic qui génèrent une pollution directe (véhicules coincés dans les bouchons) et indirecte (déplacements en périphérie en voiture plutôt qu'au centre en transports publics).

La volonté de favoriser les petits commerces et artisans locaux qui doivent lutter à armes inégales face aux grands distributeurs, aux grandes multinationales ou au commerce en ligne se trouve contrecarrée par ses manifestations politiques. Ce sont eux, en effet, qui souffrent prioritairement de l'absence de la clientèle, en particulier le samedi – le jour le plus important de la semaine pour les commerces, pouvant représenter plus de la moitié du chiffre d'affaires pour certains. Ce d'autant qu'ils ne possèdent pas de succursales en périphérie comme les grands groupes.

La mobilité professionnelle figure également parmi les grandes victimes de ces perturbations. Pourtant, elle est indispensable pour la bonne marche des affaires du plombier, de l'électricien ou encore du boulanger.

Mais ce n'est pas tout : toute la filière hôtellerie/restauration est également gravement péjorée. Pour les mêmes raisons, la population boude bien involontairement les établissements du centre-ville au profit de commandes à domicile voire de restaurants situés en France voisine.

La liberté des uns s'arrêtant là où commence celle des autres, il est grand temps, non pas de toucher à la liberté de manifester, mais à cadrer les itinéraires des cortèges afin qu'ils ne péjorent plus la liberté des citoyens.

Au bénéfice de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.